

Guide de la Bonne Entente Rurale

Vous avez décidé de fuir le tumulte de la ville pour venir chercher à la campagne le calme et l'air pur... nous vous comprenons! Mais la campagne n'est pas qu'une carte postale, elle est vivante, elle bat au rythme des saisons! Nous vous invitons à (re)découvrir en quelques pages ses activités, et comment vous pouvez contribuer à la bonne entente entre tous ses usagers ...



Les Bons Villers, Commune rurale, parce que nous le valons bien!...

Agriculteurs ou navetteurs, que nous soyons nés d'ici ou d'ailleurs, que nous travaillions dans notre Commune ou à l'extérieur, nous composons tous ensemble les neuf milles facettes de cette identité bonsvillersoise synonyme de qualité de vie ; nous sommes acteurs et spectateurs au quotidien de ce cadre de vie qu'est notre patrimoine rural. Galvauder, dénaturer, gaspiller, dégrader ce patrimoine anéantirait de manière irréparable cette identité rurale que nous revendiquons. Respecter, comprendre, découvrir, défendre les richesses et la biodiversité de nos campagnes est aujourd'hui l'affaire de tous. Ce « Guide de la Bonne Entente Rurale » nous aide à mieux nous comprendre, malgré nos différences ; faisons l'effort de le mettre en pratique, dans l'intérêt des uns et des autres, parce que nous le valons bien!... Bonne lecture !

A. LEMMENS,

E. WART,

Echevin de l'Agriculture

Bourgmestre

Pourquoi un « Guide de la Bonne Entente Rurale »?

Les campagnes wallonnes ont subi de profondes mutations ces 30 dernières années. La fonction agricole y a perdu du terrain au profit de nouvelles fonctions, essentiellement résidentielle mais aussi de loisir et de tourisme. Dans cette diversification rapide des usages du monde rural, les relations citoyennes souffrent parfois d'une méconnaissance des activités, des attentes et des intérêts de l'autre. La difficulté de composer avec les contraintes d'un espace dédié avant tout à l'activité agricole dérive sur des incompréhensions, parfois sur des conflits.

Qui que vous soyez, habitant – ancien, nouveau – exploitant agricole, promeneur, ce guide vise à rappeler à chacun comment il peut contribuer à une cohabitation au beau fixe!

Sentir et entendre vivre le monde rural...

En tant qu'habitant de nos belles communes rurales, il vous arrivera certainement d'avoir le sommeil bercé par le cliquetis d'une moissonneuse ou rythmé par le passage d'un engin agricole. Les impératifs météorologiques (conditions de température et d'humidité), ou de livraison, forcent régulièrement les exploitants agricoles à travailler au champ après la tombée de la nuit. De même, le chant du coq pourrait vous réveiller à des heures plutôt matinales.

Les agriculteurs s'efforceront de commencer leur travail près des maisons en journée pour s'en éloigner en soirée et veilleront à éteindre les canons détonateurs la nuit. Ils limiteront autant que possible les effluves odorants notamment le week-end.

Le règlement communal impose d'éloigner au maximum des habitations les silos et dépôts de fumiers, sur des sites sans risque d'écoulements sur la chaussée.

Dans le jardin, évitons de troubler la tranquillité des voisins en tondant en dehors d'heures et de durées raisonnables (attention, le dimanche, uniquement entre 10 et 12h!).



Entretenir son espace de vie



L'agriculteur est souvent qualifié de « jardinier des paysages ». Rejoignons-le dans cette ambition en entretenant correctement nos haies et arbres au regard des réglementations en vigueur. En maintenant des espaces verts de-ci de-là, bandes enherbées, prairies sauvages, haies, nous entretenons un réseau écologique. Les eaux de pluies seront par ailleurs mieux absorbées et les inondations se feront moins menaçantes!

Evitons d'abuser de produits phytosanitaires (engrais, pesticides, etc.). L'addition de multiples petits excès dans les jardins (d'ailleurs souvent inutiles!) est souvent plus dommageable pour l'environnement que les épandages contrôlés sur les grandes parcelles.

Après la tonte des talus, l'herbe sera ramassée pour éviter de boucher les avaloirs. Les fossés de drainage seront régulièrement entretenus.

Gérer ses déchets

La campagne permet de s'adonner aux plaisirs du jardinage. Mais les déchets verts que nous produisons doivent être éliminés à bon escient. Les déchets de tonte de pelouse sont nocifs pour le bétail. Ce n'est pas lui rendre service que de s'en défaire dans les pâtures... et les tas de fumier ne sont pas des composts collectifs. Apprenons à composter nous-mêmes nos déchets ou rendons-nous au parc à conteneurs (cf. dernière page).

N'oublions pas que les **feux** de chutes d'élagages sont tolérés mais restent interdits à moins de 100 m des habitations. Il est interdit de brûler ses déchets ménagers!

L'agriculteur évitera de brûler ses déchets d'exploitation notamment les bâches. L'énergie qu'elles contiennent pourra être valorisée en aval des filières de collecte (cf. dernière page).

Une cannette jetée dans un talus enherbé risque d'être déchiquetée lors de la tonte, disséminant de petits éclats métalliques nuisibles au bétail et au matériel de tonte. Respectons notre environnement à tous!



Se déplacer à la campagne

La campagne est sillonnée de **chemins de remembrement**, pour le bonheur des uns et pour le travail des autres !

Ces chemins sont dédiés à l'activité agricole. L'automobiliste qui les emprunte restera indulgent face aux éventuelles nuisances qu'il y rencontrerait (boues, carte de visite de bovidés, encombrement l'obligeant à faire demi-tour, etc.). Le promeneur y restera sur ses gardes.

Sur la route ou sur les chemins de remembrement, l'agriculteur s'appliquera à nettoyer la boue après récolte. Et la fonction spécifique de ces chemins ne doit pas être prétexte aux dépôts ou aux feux sauvages.

Les technologies et la taille des **engins agricoles** ayant évolués, l'automobiliste sera prudent face à des engins dont les reprises, les dimensions ou la vitesse pourraient en surprendre plus d'un. Soyons courtois vis-à-vis de l'agriculteur dont les manœuvres ne sont pas facilitées par les aménagements de sécurité visant à limiter notre vitesse.

De son coté, l'agriculteur sera plus prudent dans leur maniement, notamment lors de la traversée de quartiers résidentiels où les enfants jouent sur les routes. Il est rappelé que les enfants d'agriculteurs nés après le 1 octobre 1982 doivent se doter d'un permis G (engins agricoles) ou d'un permis classique C+E pour pouvoir s'asseoir derrière le volant. La charge totale est limitée à 20 T jusque 18 ans !

Evitons d'entrer dans des **pâtures** lorsqu'elles hébergent du bétail. Celui-ci peut avoir des réactions belliqueuses face à celui qu'il pourrait considérer comme un « intrus ».

Ces partic choisie, do par la prai



Stationner à la campagne

En nous garant, veillons à laisser l'espace suffisant pour laisser passer les engins agricoles (notamment lors des périodes de moisson, une moissonneuse fait 4 m de large !).

Ceci vaut aussi le long des champs (NB : le glanage dans les champs n'est toléré qu'avec l'accord de l'exploitant et une fois la récolte totalement terminée).

ularités font partie du charme de la campagne que vous avez uns son entièreté. Le cadre rural a été façonné au fil des siècles ique agricole. Ce travail mérite notre respect et notre soutien!



Envie d'aller plus loin?

Des **fermes pédagogiques,** proches de chez vous, vous permettront de (re)découvrir l'activité agricole :

- Ferme Artisanale, Bousval, 067/77 23 13
- Ferme de la Vallée, Vieux-Genappe, 067/77 21 67
- Ferme du Martinet, Roux, 071/45 00 04
- Ferme du Moulin de Caillet, Gouy-lez-Piéton, 064/54 16 80
- ... voir aussi <u>www.accueilchampetre.be</u>

Des **agriculteurs** bonsvillersois sont disposés à répondre à vos éventuelles questions :

- Mr et Mme Vanhollebeke Meurs : 071/84.46.65
- ♦ Mr et Mme Vancompernolle : 071/85.10.41

Les bâches agricoles sont collectées annuellement ainsi que les emballages de produits phytosanitaires. Plus d'informations au service Environnement : 071/85 81 13.

Un parc de recyclage récoltera vos déchets non professionnels à Frasnes-lez-Gosselies et à Fleurus. Attention, munissez-vous de votre carte d'accès (disponible au service Environnement). Plus d'infos au numéro vert de l'ICDI: 0800/94 234.

Si une situation vous gêne encore, **privilégiez le dialogue** serein, les agriculteurs ayant participé à la rédaction de ce guide ont réaffirmé ce souhait d'ouverture aux habitants!

Ce guide a été élaboré par vos voisins bonsvillersois, représentants de la société civile et du monde agricole. Initiée par la Commission Locale de Développement Rural de la Commune de Les Bons Villers dans le cadre de son PCDR, sa rédaction et mise en page a été accompagnée par les agents de développement de la FRW.

Publié en mars 2009 par la Commune de Les Bons Villers. Illustrations par Maxime Giambattista.

